PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1XO
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PRENEZ AVIS QUE

CONSIDÉRANT l'énoncé du Premier Ministre, Monsieur François Legault, relativement aux nouvelles mesures sanitaires sur la pandémie de la COVID-19, en date du 6 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, que le conseil accepte que **la séance ordinaire du lundi 1er février 2021 soit tenue à huis clos** au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

Que la séance du conseil sera diffusée sur le site « facebook » de la Municipalité dès 19h00. Que l'ordre du jour de ladite séance sera publié sur le même média la journée même de celle-ci.

Considérant l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, le public ne sera pas admis et il est invité à poser ses questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à info@saintsimeon.ca.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
VINGT-SIXIÈME (26e) JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier
Greffier